



## PROCÈS-VERBAL DE REUNION

<b>Conseillers en exercice</b> 15 <b>Conseillers présents</b> 10 <b>Quorum</b> 7	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire
<b>Affiché le : 28/03/2023</b>	

Présents : LELIEVRE Jean-Pierre, BEAUDET Julie, BOUDONNET Fabrice, SZCZESNY Ludovic, HAMOND Gaëlle, GOUGEON Sandrine, CAILLEAU Ludovic, FROMENTIN Jérôme, Gilbert POULEYN PROVOST Audrey, BROCHARD Bernard (présent jusqu'à 21h15)

Absents excusés : GUIHERY Jérôme ; BEAUDOIN Fabienne

Absents : LE GOFF Patrick et THOMAS Alain

Secrétaire de séance : Gilbert POULEYN

### Ordre du jour :

1. Approbation comptes administratifs 2022 et budgets 2023
2. Vote des taux d'imposition 2023
3. Présentation défibrillateur
4. Point d'avancement logement
5. Travaux électricité
6. Eclairage
7. Bilan broyage
8. Renouvellement contrat DELESTRE (église)
9. Remplacement extincteurs
10. Renouvellement contrat Epicerie sociale
11. Devis voirie
12. Devis charpente locatif
13. Assainissement : acquisition terrain
14. Suivi du personnel
15. Lotissement
16. Questions diverses

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 27/02/2023 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### 1. Approbation comptes administratifs 2022 et budgets 2023

- Présentation des comptes administratifs de l'exercice 2022 dressé par Monsieur LELIEVRE Jean-Pierre, maire.

Résultats CA 2022	Fonctionnement	Investissement
Commune	+ 188 363,57	- 142 577,56
Assainissement	+ 30 857,37 €	+ 61 163,99 €
Lotissement les Trois Chênes IV		- 4 260,00 €

Le conseil municipal, après que le maire se soit retiré, valide à l'unanimité les comptes administratifs 2022 similaires au compte de gestion établi par le receveur municipal.

- Présentation des budgets 2023 par M. le maire :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les budgets primitif 2023 tel qu'ils s'équilibrent en dépenses et recettes :

<b>BUDGETS</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>LOTISSEMENT</b>
Section de fonctionnement :	427 422,11 €	52 657,37 €	54 679,82 €
Section d'investissement :	307 307,69 €	115 882,36 €	58 936,82 €

## 2. Vote des taux d'imposition 2023

Après avoir rappelé les taux de 2022 et les bases d'imposition, M. le maire propose une augmentation de 2 % des taux pour 2023 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide une augmentation des taux de 2023

taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) 17,17 %

taxe foncière bâti 49,41 %

taxe foncière non-bâti 54,26 %

## 3. Présentation du défibrillateur

Audrey PROVOST fait une démonstration à l'ensemble du conseil municipal présent de l'utilisation du nouveau défibrillateur. Elle indique que les panneaux indicateurs de la présence du défibrillateur ont été posés.

## 4. Travaux d'avancement logement/bâtiments

- Logement du 26 rue du Muquet

Afin de proposer à nouveau cet appartement à la location, une opération de nettoyage a été faite par les conseillers municipaux.

Les travaux de peinture seront réalisés par les agents communaux.

A prévoir également :

- fournitures de peinture et toile intissé : environ 500 €

- achat bloc évier : environ 300 €

- reprise des marches de l'escalier prévu par un prestataire.

- Logement du 28 rue du Muquet

Le remplacement de 2 treuils de volet et d'une manivelle a été réalisé par l'entreprise LC Menuiserie.

- Salle des fêtes /Orée du Bois

Le nettoyage des hottes de la salle des fêtes et de l'Orée du Bois a été réalisé par l'entreprise TSF Madeline.

Une visite de la salle des fêtes est prévue par la commission de sécurité (organisée par le SDIS de la Mayenne) le 25 avril 2023. Cette visite est obligatoire tous les 5 ans pour les ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie de type L. Gilbert Pouleyn sera présent.

Les boutons du fourneau de la salle des fêtes sont cassés, voir auprès des fournisseurs pour les remplacer. De plus, un volet ne fonctionne plus et reste ouvert, contacter l'entreprise EMAPLAST qui a fait l'installation.

Pour ce qui est du système de chauffage de l'atelier municipal, un changement est à prévoir.

## 5. Travaux d'électricité

Suite aux devis acceptés pour les différentes rénovations électriques, Mr POULEYN a étudié les aides pouvant être obtenues dans le cadre du « fonds verts ». L'éligibilité nécessite des études thermiques d'où la remise en question de la demande de subvention compte tenu du coût ?

		main d'œuvre	fournitures	éligible fonds vert	
devis 3434	pilotage de la pompe à chaleur	204,00 €	196,00 €	oui	400,00 €
devis 3435	différentiel 30 mA	102,00 €	402,51 €	non	504,51 €
devis 3437	tableau électrique OREE du Bois	510,00 €	554,60 €	oui	1 064,60 €
devis 3440	tableau électrique salle polyvalente	1 248,00 €	3 722,00 €	non	4 970,00 €
		<b>2 064,00 €</b>	<b>4 875,11 €</b>		
		<b>Total HT :</b>	<b>6 939,11 €</b>		

## 6. Éclairage public

Il a été décidé que l'éclairage public de la rue du Muguet ferait l'objet d'une rénovation avec un éclairage LED, plus économe. Ces travaux étant éligibles aux subventions du « fonds verts », une demande a été faite auprès du TEM (Territoire d'Énergie Mayenne) qui centralise les dossiers des communes de la Mayenne.

Le TEM a déposé un dossier à la Préfecture qui rendra sa décision d'attribution courant du mois de mai 2023. La commune de Belgeard connaîtra au mois de juin, le montant de l'aide « fonds verts » ainsi que le reste à charge.

## 7. Bilan broyage

Le samedi 18 mars, une animation broyage au sein de notre commune a été organisée par le CPIE et Coccinelle (coopérative de jardinage au naturel). Le surplus de broyage, qui n'a pas été emmené par les personnes participant à cette animation, a été mis à disposition des habitants et a trouvé preneur très rapidement. La commune renouvellera l'opération.

Il a, par ailleurs, été évoqué le manque de civisme quant à la benne à déchets verts. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déposer les déchets de tonte et de taille à côté de la benne lorsque celle-ci est pleine.

## **8. Renouvellement contrat DELESTRE (église)**

Il est proposé de renouveler le contrat avec l'entreprise DELESTRE qui se charge du contrôle et de l'entretien des radiants (chauffage) de l'église.

Montant du contrat annuel : 627 € HT. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Pour information, le précédent contrat s'élevait à 461,25 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité le renouvellement du contrat.

## **9. Remplacement extincteurs**

Dans le cadre des obligations de sécurité incendie, la société EUROFEU va procéder au remplacement et à l'entretien des extincteurs situés dans les bâtiments communaux. La facture s'élève à 536,74 € TTC pour le remplacement de 5 extincteurs eau et 2 extincteurs poudre.

## **10. Renouvellement du contrat Épicerie Sociale**

L'Ami gère l'épicerie sociale de Mayenne, installée à l'espace solidarité, rue Marcel Cugnot. Cette épicerie s'adresse aux familles en difficulté, orientées par les assistantes sociales de l'Antenne Solidarité. La municipalité donne une suite favorable au renouvellement de la convention pour les trois prochaines années. La cotisation annuelle est d'environ 140 €, elle est calculée sur la base du nombre d'habitants et des ressources alimentaires fournies. Cela permettra aux familles belgardoises de bénéficier de ces aides en nature.

## **11. Devis voirie**

Réception de 2 devis concernant la réfection et l'empierrement du chemin des Soleyères. Nous sommes dans l'attente d'un troisième pour statuer sur ces travaux.

## **12. Devis charpente locatif**

La couverture du logement situé au n° 29 rue du Muguet doit être remplacée. Nous avons reçu les devis de COUSIN COUVERTURE ainsi que de la SARL HOCDE CIRET. Nous sommes en attente de celui de l'EURL MANCEAU Gaëtan pour finaliser l'étude.

## **13. Assainissement : acquisition terrain**

Nous sommes dans l'attente du rendez-vous chez le notaire de Mme LECOQ-BEUVELET afin de finaliser l'échange de parcelles. Pour rappel, la commune fait l'acquisition d'une parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> appartenant à Mme LECOQ-BEUVELET en échange d'environ 20 000 m<sup>2</sup> de taillis.

## **14. Suivi du personnel**

Un entretien professionnel est prévu avec Jérôme RICHARD pour faire le bilan de son année de stagiairisation qui a été concluante.

Une délibération est prise pour valider la titularisation de Jérôme RICHARD à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, en tant qu'agent technique polyvalent n.

Il est rappelé qu'il est important de réaliser chaque année un entretien professionnel avec tous les agents.

## 15. Lotissement

Une demande d'étude pour la révision du PLUI a été adressée à Mayenne Communauté afin que la partie de terrain du futur lotissement actuellement non constructible, puisse passer en zone constructible. Cette erreur de bornage impacte 5 parcelles. Malheureusement, cela risque de prendre beaucoup de temps. Une réflexion avec le géomètre, M. Maillard, va être menée pour revoir la distribution des parcelles du permis d'aménager.

## 16. Questions diverses

### ➤ Terre de jeux

Un dossier a été déposé afin d'obtenir le label « Terre de jeux 2024 »

### ➤ Organisation événement Feu !

L'animation « FEU ! » organisée en collaboration avec les Entrelacés a été présentée aux habitants lors d'une réunion publique le mercredi 5 avril.

Pour rappel, il s'agit de maintenir un feu allumé en continu pendant 3 jours du mercredi 7 juin au vendredi 9 juin. Ce feu sera l'occasion de créer du lien entre les habitants de Belgeard et également de proposer des spectacles et animations.

Toutes les informations nécessaires seront communiquées via Panneau Pocket, affichage en mairie et courrier dans les boîtes aux lettres afin que chacun puisse être impliqué dans ce projet.

### ➤ Participation citoyenne

Le conseil municipal acte le dispositif de l'opération « participation citoyenne » qui vise à mobiliser la population dans des opérations d'auto-surveillance et de sécurisation des biens à Belgeard.

Une réunion publique va être organisée prochainement afin de présenter ce dispositif.

### ➤ Poste secrétariat mairie

Christelle VIALATTE a été recrutée le 3 avril 2023 au poste d'assistante administrative pour une durée de 1 an. Elle sera présente 15 heures par semaine en mairie, ce qui permettra à plus ou moins long terme, de proposer plus d'heures d'ouverture au public.

La séance est levée à 23h20 après avoir traité l'ensemble des points à l'ordre du jour.

La séance est levée à 23 h 15 après avoir traité l'ensemble des points à l'ordre du jour.

**La secrétaire de séance,**

**Fabienne BEAUDOIN**

**Le Maire,**

**Jean-Pierre LELIEVRE**